



Modes d'accueil : la Mission Giampino ouvre de beaux horizons qui appellent une politique publique de la petite enfance au diapason !

Le collectif "Pas de bébés à la consigne" a pris connaissance du rapport de la mission menée par Sylviane Giampino sur le développement de l'enfant, les modes d'accueil et la formation des professionnels.

Nous saluons dans ces travaux :

❖ Une analyse des enjeux du développement et de l'épanouissement du très jeune enfant tout à fait remarquable et inspirante pour les professionnels de la petite enfance et les gestionnaires de l'accueil de la petite enfance.

→ *Notre point de vue* : Cette approche de la spécificité et de la complexité de la "prime enfance" détermine bien selon le rapport un concept de "prime éducation" dont doivent, à notre sens, s'emparer les politiques publiques tant en terme d'organisation des modes d'accueil que de professionnalisation accrue des métiers de la petite enfance.

❖ Les trois principes qui guident l'approche du jeune enfant dans les modes d'accueil, consistant en une "vision globale, interactive et dynamique du développement du jeune enfant", un concept de "prime éducation" et une notion "d'attention précoce pour des modes d'accueil prévenants".

→ Ces principes ouvrent sur la nécessaire articulation des approches de puériculture-santé, d'éducation-pédagogie, de psychologie-psychosociologie dans l'accueil du jeune enfant, sans primauté d'un aspect sur un autre. Le rapport va dans ce sens et devrait également guider de ce point de vue les décisions des autorités notamment pour le futur plan métiers de la petite enfance.

❖ L'appel à penser les relations entre modes d'accueil et familles dans une "convergence" en construction constante entre "projet d'éducation des parents et projet d'accueil des professionnels". Dans ce cadre, au delà de la nécessaire confiance à construire en écartant la confusion des places, le rôle des professionnels est reconnu comme "à la fois représentant de la société et représentant de la volonté parentale". Indiquant dans la même optique que "les services et les professionnels ont à garantir la qualité de l'accueil (...) en lien avec les parents", le rapport attire à juste titre l'attention sur le risque de réduction des modes d'accueil à une logique "consommériste" de "service aux familles".

→ S'opposant à ces dérives, les préconisations de la mission de sortir du système de financement PSU à l'heure pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et de réduire les pourcentages de surbooking dans les EAJE doivent absolument être suivies d'effet par les pouvoirs publics (ministériels et CNAF). Concernant l'accueil individuel la préconisation de rechercher des solutions pour "pallier les complexités issues de la double relation employeur-employée et parent-professionnel" mérite également d'être prise en compte par les décideurs.

❖ Une conception des modes d'accueil qui favorisent un "accueil personnalisant et sécurisant" et "ludique" respectant les rythmes de chaque enfant, des modes d'accueil qui se situent comme des "médiateurs des processus d'individuation, de séparation et de socialisation". Cette conception doit se traduire, selon la mission par la mise à disposition d'un environnement riche "propice à l'exercice de la vitalité découvreuse de l'enfant" qu'elle distingue des tentations actuelles à la "surstimulation cognitive" au détriment des autres aspects du développement de l'enfant.

→ Pour que les professionnels soient toujours plus des "éveilleurs au monde" comme le souhaite la mission, ils doivent assurément y être sensibilisés par la formation initiale et continue et disposer de temps de réflexions sur leurs pratiques en étant pleinement acteurs du "projet d'accueil". Cela suppose que leur formation et l'organisation de l'accueil leur offrent la disponibilité psychique et physique pour ce faire. Si la mission exprime cette préoccupation, c'est aux pouvoirs publics d'en mesurer les enjeux et d'apporter les réponses adaptées qui vont des contenus de formation, de la systématisation des temps d'analyse de pratiques jusqu'aux degrés de qualification des professionnels et aux taux d'encadrement des enfants, tant en accueil collectif qu'individuel.

❖ Certaines alertes que lance la mission, notamment sur les "contradictions entre les régulations administratives [et gestionnaires dans les modes d'accueil] et le développement de l'enfant" qu'elle soutient : logiques consommériste et de "service" aux parents prenant le pas sur celles visant à l'épanouissement de l'enfant, financement de la PSU à l'heure et taux de surbooking dans les EAJE -

déjà évoqués, contournement de la réglementation par la pratique de micro-crèches mitoyennes avec des normes d'encadrement et de qualification professionnelle réduites, également problèmes d'accessibilité ou de contraintes financières pour les familles pointées dans plusieurs situations (micro-crèches "PAJE", avance de salaire pour les assistantes maternelles...). Concernant les maisons d'assistantes maternelles (MAM), la mission souligne à juste titre que "les modalités de fonctionnement de ces accueils à caractère collectif ne sont pas à ce jour encadrés par un professionnel en "fonction tierce" de régulation et d'animation" et elle préconise "d'instituer une fonction de coordination dans les MAM".

→ *Si les pouvoirs publics doivent non seulement prendre en considération ces alertes et y répondre, il s'agit d'aller plus avant en s'emparant de la philosophie générale du rapport à l'égard du développement de l'enfant : faire des modes d'accueil de la petite enfance une des priorités des politiques publiques des prochaines années, notamment les préserver de la marchandisation à l'œuvre dans le secteur, aligner l'accès financier aux modes d'accueil individuels sur le collectif, améliorer les taux d'encadrement des enfants et les qualifications professionnelles dans tous les modes d'accueil, assurer des dispositifs favorisant la réflexivité partagée sur l'accueil entre professionnels et avec les parents...*

❖ L'accent mis sur les enjeux majeurs de formation et de professionnalisation des métiers de la petite enfance dans une optique de pluridisciplinarité : instaurer une "base commune" aux divers métiers et formations en s'appuyant sur nombre des analyses et constats du rapport et en formant "aux méthodes de travail qui ne séparent pas le soin, l'éducatif, le relationnel, l'affectif" ; accroître l'ouverture des places de formation pour les métiers de la petite enfance ; conserver la formation d'auxiliaire de puériculture comme métier de base de l'accueil en la renforçant "sur le versant éveil et socialisation" ; reconnaître la formation d'EJE comme une des plus adaptées à l'accueil de la petite enfance à la fois en soutenant l'évolution de la profession vers des fonctions de direction et en veillant à préserver "leur présence en première ligne auprès des enfants" ; réviser le CAP petite enfance pour que le contenu des formations corresponde aux attentes en modes d'accueil en considérant que le CAP PE "pourrait être une première marche pour des personnes voulant s'orienter vers ces métiers" ; conduire une réingénierie du diplôme de puéricultrice qui donne "plus de place aux spécificités du développement du jeune enfant" ; apporter aux "personnes exerçant une fonction d'encadrant une connaissance approfondie du développement des jeunes enfants" ; allonger la formation initiale obligatoire des assistantes maternelles en vue de l'obtention du CAP PE et améliorer leur accès à la formation continue.

→ *Ces préconisations doivent conduire les pouvoirs publics à mettre en œuvre un véritable plan métiers de qualité pour l'accueil de la petite enfance, en relevant le degré de qualification de l'ensemble des professions concernées.*

Le collectif "Pas de bébés à la consigne" accueille donc favorablement nombre de préconisations de la mission menée par Sylviane Giampino, dont il partage la philosophie globale sur les enjeux d'épanouissement des jeunes enfants et d'accueil de la petite enfance. Nous appelons le gouvernement à apporter toutes les suites favorables concernant les préconisations ci-dessus évoquées.

Au-delà de ces premiers aspects la richesse de l'approche et le foisonnement des propositions que recèle le rapport appellent un travail de réflexion de fond que nous souhaitons poursuivre avec l'ensemble des intervenants concernés.

Nous estimons également que certaines préconisations nécessiteraient d'être complétées et précisées (par ex. concernant la montée en qualification des formations d'auxiliaires de puériculture ou des CAP PE, ou portant sur les conditions de fonctionnement et d'accompagnement technique des MAM, ...).

Nous regrettons cependant que certaines dimensions pourtant essentielles n'aient pas été abordées par la mission comme la question des taux d'encadrement des enfants en accueil collectif et individuel, ou du ratio des diverses qualifications professionnelles en EAJE. L'accessibilité financière identique pour les familles en accueil individuel comme collectif est aussi une question d'importance pour lutter contre les inégalités d'accès aux modes d'accueil.

Enfin la création de 400 000 places demeure un enjeu majeur pour répondre au besoin d'accueil des jeunes enfants dans notre pays.

Le collectif "Pas de bébés à la consigne" présentera ses propres propositions lors d'une **Conférence de presse le 8 juin à 11 h à la Confédération syndicale des familles, 53 rue Riquet 75019 Paris**
"Professionnel-les de la petite enfance - Un plan métiers de qualité pour un accueil de qualité"

Le collectif "Pas de bébés à la consigne" organisera un **Forum des professionnel-les de la petite enfance et des parents en octobre 2016 à Paris** sur le thème :
« L'accueil de la petite enfance en débat sur la place publique »